Modalités d’organisation des formations théoriques et pratiques

**PARCOURS DE FORMATION**

Une fois l’évaluation acceptée et le contrat signé, l’auto-école procède à l’inscription. L’élève choisit de travailler d’abord son code, la pratique ne pouvant démarrer qu’après l'obtention du code de la route.

La formation théorique

• Disponible en distanciel par un accès à 142 séries avec thématiques de Planète Permis ;

• Code en salle (collectif (box Planète Permis et Rousseau) et correction automatique ;

**Horaires  CHALEINS :**

- Mardi 14H/18H

- Mercredi 14H/18H

- Jeudi 14H/18H

- Vendredi 14H/18H

- Samedi 13H15 /15H

• Cours collectifs et animations menés par un enseignant de la conduite de l’Auto-Ecole TCM de CHALEINS prendre RDV au secrétariat au 09 51 38 13 80

Ces trois moyens de formations offrent un suivi personnalisé de la progression et l’assiduité de chaque élève grâce à un suivi instantané par internet de la formation en distanciel et du code en salle.

Les thèmes font l’objet d’un affichage en salle de code

La formation pratique

L’apprentissage de la conduite se déroule en quatre étapes générales, divisées en objectifs

Cette formation s’opère en présentiel et en individuel. Les horaires de cours sont les suivants :

Prendre RDV au secrétariat  au 09 51 38 13 80

Pendant la phase pratique, selon son niveau, l’élève pourra être amené à conduire :

- En rase campagne (peu de circulation, idéal pour la première étape)

- En ville (partage de la chaussé avec les autres usagers, manœuvres...)

- Sur rocade/autoroute

- La nuit

- Par temps de pluie, de neige, de brouillard... qui permet la manipulation des divers accessoires du véhicule.

Nous proposons systématiquement l'écoute pédagogique si un élève présente des difficultés ou en exprime le désir.

L’écoute pédagogique implique qu’un élève soit assis à l’arrière de la voiture afin d’assister à la leçon d’un autre élève. Il lui sera demandé ce qu’il en a pensé, ce qu’il aurait fait/pas fait et ce qu’il en a retenu.

Durant la formation, pour évaluer votre autonomie sur la compétence 1 et la compétence 2 de votre programme de formation, des bilans de compétences sont organisés.

En fin de formation Un enseignant procède à un bilan de compétences pour évaluer votre aptitude au passage à l’examen pratique du permis de conduire. Il s’effectue dans le cadre d’un examen blanc pour retrouver les conditions de l’examen.